

RAQUETTES A NEIGE

PROCEDURES ET RECOMMANDATIONS

Textes de référence	- Circulaire n°99-136 du 21/09/99, BOEN HS n°7 du 23/09/1999 (sorties scolaires). - Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 (NOR MENE1717944C) (Encadrement des activités physiques et sportives) - Décret n° 2017-766 du 4-5-2017 - J.O. du 6-5-2017 (NOR MENE1710475D) (Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives)	
Procédures	Projet : Elaborer un projet support de l'intervention (docs 1.0, 1.1, 1.2), la convention (doc 3) (si intervenants rémunérés) Intervenants : - Nouveaux intervenants bénévoles : inscription à une session d'agrément selon le calendrier + renseignements FIJAISV (doc 2.3B). - Intervenants bénévoles déjà agréés : renouvellement administratif (doc 2.3C) - Intervenants rémunérés : doc 2.1 pour une première inscription sur la liste départementale (intervenants titulaires d'une carte professionnelle uniquement ; liste collectivité pour les ETAPS doc 2.4)	
Autorisations	- BO Sorties scolaires : autorisation du directeur d'école en cas de sortie sans nuitée (ANNEXES 1 et 1 bis) - En cas de sortie facultative (dépassant les horaires scolaires), accord daté et signé des parents ou tuteurs légaux concernant la pratique de l'activité et le transport.	
Assurance	- L'assurance (responsabilité civile <u>et</u> individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les élèves, en cas de sortie facultative.	
Préalable	Néant	
Taux minimum d'encadrement	ECOLE MATERNELLE Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	ECOLE ELEMENTAIRE Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.
Qualification	L'activité se déroule en présence du maître et sous sa responsabilité. Les intervenants pédagogiques qui l'assistent doivent être agréés. <u>Intervenant bénévole</u> : suite à un stage placé sous la responsabilité de l'IA. <u>Intervenant rémunéré</u> : - Tout titulaire d'une carte professionnelle autorisant l'activité - ETAPS titulaire. Accompagnant : En plus du personnel d'encadrement pédagogique, pour l'accompagnement des élèves et la gestion matérielle, le maître peut être assisté d'adultes bénévoles, après autorisation du directeur (pas de demande d'agrément).	
Sécurité	- Établir la liste des élèves présents lors de l'activité et leur répartition dans les différents groupes. Remettre la liste à chaque intervenant. - Prévoir une trousse de premiers secours, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence. - Évaluer - dans un secteur de proximité, situé autour ou dans un environnement immédiat d'une structure d'accueil et ne présentant aucun risque objectif (école, gîte, parking, ...) - dans un espace aménagé et sécurisé ou sur des itinéraires repérés, sans rupture de pente, ne présentant aucun risque objectif, permettant un accès facile à un point de secours.	

	- Reconnaître l'itinéraire avant d'entreprendre la sortie. - Connaître les zones d'évolution de chacun des groupes de sa classe. - Se renseigner sur les conditions météorologiques : l'enseignant suspendra ou ajournera l'activité si nécessaire (température, visibilité...). - Partir assez tôt de façon à terminer l'activité au plus tard en milieu d'après-midi. - Fixer un (des) point(s) de regroupement.
Lieux d'activités	- Champs de neige ou dans un secteur de proximité, pistes balisées et autorisées. - Proscrire les itinéraires « hors piste », non répertoriés ou non reconnus.
Conditions matérielles	- Matériel individuel en bon état et réglé correctement. - Vérifier les tenues, gants, lunettes... - Prévoir des équipements supplémentaires et de l'eau. - Prévoir par groupe cartes, boussoles, sifflets, sacs poubelles, ... et trousse de secours.
Proposition d'organisation pédagogique	- Activités possibles : randonnée/balade pédestre, orientation, découverte du milieu, lecture de paysage, étude de carte... - Prévoir les arrêts en bord de piste dans une zone où la visibilité est bonne... - Prévoir 2 adultes par sous-groupe (randonnée/balade pédestre, découverte du milieu) - Enfants en groupes autonomes de 3 ou 4, échelonnés dans le temps suivant les consignes d'une feuille de route (orientation) - Veiller à ce que la durée de l'activité ne soit pas inférieure au temps de transport.
Documentation pédagogique	- Revue EPS1 n°101,117. - Bulletin technique n°5 de janvier 89, USEP-FOL 74. - « Le ski alpin à l'école élémentaire », Essai de réponses, Revue EPS. - « Skier et apprendre la montagne » CRDP Grenoble
Personne ressource	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au CPC en charge du dossier EPS.